

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉES (Y COMPRIS LES TERRITOIRES RELEVANT DE L'AUTORITÉ PALESTINIENNE).

Amnesty International condamne les attentats-suicides et réclame le respect des droits de l'homme
Index AI : MDE 15/14/96

Amnesty International condamne l'attentat-suicide perpétré hier à Jérusalem et qui a entraîné la mort de 19 personnes parmi lesquelles figuraient deux soldats ainsi que l'auteur de l'attentat.

La bombe a explosé à 6 heures 25 du matin dans la rue de Jaffa, à Jérusalem, pratiquement à la même heure et au même endroit que celle qui avait coûté la vie à 26 personnes la semaine dernière.

« Nous appelons le mouvement Hamas à mettre immédiatement un terme aux homicides délibérés et arbitraires de civils. De tels agissements constituent une violation des principes fondamentaux du droit international humanitaire », déclare Amnesty International.

L'Organisation mondiale de défense des droits de l'homme a de nouveau appelé le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à respecter strictement les normes internationales relatives aux droits de l'homme et les principes humanitaires dans leur éventuelle réponse à ces attaques.

« Les exactions commises par les groupes armés d'opposition, aussi terribles soient-elles, ne peuvent en aucun cas justifier les violations des droits de l'homme commises par les autorités », fait observer Amnesty International.

L'Organisation a exprimé sa préoccupation face à l'annonce, par le gouvernement israélien, de la mise sous scellés ou de la destruction des maisons appartenant à la famille des auteurs de ces attentats. Tous seraient originaires de Hébron, ville située dans la zone directement contrôlée par les autorités israéliennes. Amnesty International est opposée à la mise sous scellés et à la destruction des maisons à titre punitif.

Au moins 250 personnes auraient été arrêtées par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza ; un nombre indéterminé de personnes auraient par ailleurs été interpellées en Cisjordanie par le gouvernement israélien et par l'Autorité palestinienne. Des sympathisants du mouvement Hamas ont, par le passé, été torturés et maltraités par des membres des forces de sécurité israéliennes et palestiniennes.

« Les gouvernements ont le droit et le devoir de traduire en justice les commanditaires ou les auteurs de crimes, poursuit l'Organisation. Nous comprenons le chagrin et l'horreur suscités par ces attentats visant des civils. Nous exhortons toutefois le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à respecter, dans leur souci justifié de maintenir l'ordre, les normes internationales qui permettent aux détenus d'entrer rapidement en contact avec l'extérieur et qui interdisent le recours à la torture et aux mauvais traitements. »

Un communiqué en date du 3 mars, émanant apparemment de Hamas, a attribué le deuxième attentat contre un autobus, tout comme les deux attentats du 25 février, aux "brigades Yahya Ayache" qui voulaient venger la mort de celui-ci. Yahya Ayache, qui aurait fabriqué des bombes utilisées lors d'attentats-suicides, a été tué à Gaza le 5 janvier 1996 par l'explosion d'un téléphone piégé. Le gouvernement israélien n'a pas nié être à l'origine de cette mort ni n'en a revendiqué la responsabilité.